

# La maîtrise locale d'un projet d'énergie renouvelable par la collectivité : outils et retours d'expériences



Web'EnR 3/3 du cycle

“Vos territoires sont plein d'énergie, vos citoyens aussi !”

**Arno FOULON**

Animateur National

Énergie Partagée

22/04/2021





## Un cycle de web'EnR :

n°1/3 Quel rôle pour la collectivité dans un projet de production locale d'énergie renouvelable ?

1er avril 12h-13h30

n°2/3 Un projet citoyen d'énergie renouvelable sur mon territoire - comment ça marche ?

le 8 avril 12h-13h30

n°3/3 La maîtrise locale d'un projet d'énergie renouvelable par la collectivité : outils et retours d'expériences

le 22 avril 12h-13h30

Soutenu par



## Une publication





Présentation d'EP

Définition d'un projet citoyen d'énergie

Mise à niveau sur le développement Enr

Stratégies possibles des collectivités

Outils de financement EP

Retours d'expériences

Questions et Réponses

Foncier public

Questions et Réponses

Contacts et ressources





## Présentation d'EP

Définition d'un projet citoyen d'énergie

Mise à niveau sur le développement Enr

Stratégies possibles des collectivités

Outils de financement EP

Retours d'expériences

Questions et Réponses

Foncier public

Questions et Réponses

Contacts et ressources





**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

ASSOCIATION

L'**association** a pour but de sensibiliser à l'énergie citoyenne et d'en fédérer les acteurs et porteurs de projet à l'échelle nationale.

#### Ses missions :

- Promouvoir le modèle d'énergie citoyenne
- Conseiller et soutenir les porteurs de projet
- Animer le réseau des porteurs de projet
- Sensibiliser les collectivités locales pour les développements de politiques d'énergies citoyennes
- Garantir le respect de la charte



**ÉNERGIE  
PARTAGÉE**

INVESTISSEMENT

L'**outil d'investissement** collecte l'épargne des citoyens pour l'investir directement au capital de projets de production d'énergie renouvelable.

#### Ses missions :

- Collecter les fonds
- Évaluer les projets et leur besoin de financement
- Animer le réseau des porteurs de projet
- Mettre à disposition les fonds pour les projets sélectionnés
- Suivre la réalisation des projets et les accompagner

# Un réseau qui maille le territoire nationale metropolitain



## Couverture géographique du réseau



- Réseau régional « interne » : établissement secondaire de l'association
- Réseau régional « externe » : structure partenaire, juridiquement indépendante de l'association

## Infos clés

- 21 salariés :
- Un système de double adhésion mis en place par Energie Partagée
- 270 adhérents (associations, sociétés coopératives, collectivités, professionnels des énergies renouvelables) dont des SEM investies sur les projets citoyens : Sergies, SipEnR, Alter Energie, Sydela, Energ'IV...



Présentation d'EP

Définition d'un projet citoyen d'énergie

Mise à niveau sur le développement Enr

Stratégies possibles des collectivités

Outils de financement EP

Retours d'expériences

Questions et Réponses

Foncier public

Questions et Réponses

Contacts et ressources



# Au cœur de notre action : le projet citoyen d'énergie



COLLECTIVITÉS, HABITANT·E·S  
& ACTEURS LOCAUX



SOCIÉTÉ DÉDIÉE  
AU PROJET



UNITÉ DE PRODUCTION  
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



MAÎTRISE

FINANCE

BÉNÉFICES POUR LES  
ACTIONNAIRES LOCAUX

REVENUS DE LA  
VENTE DE L'ÉNERGIE



## **Ancrage local**

La maîtrise du projet reste aux mains des habitants et des acteurs du territoire → Contrôle dans la durée par les acteurs locaux et citoyens

## **Gouvernance ouverte**

Toutes les décisions au sein de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente ; découplage possible entre financement et gouvernance

## **Exigence écologique**

Le projet s'inscrit durablement dans une logique de réduction de son impact local et global ; focus consommations d'énergie.

## **Démarche non spéculative**

Les bénéfices réalisés restent au sein de la société et servent à rémunérer durablement les investisseurs du projet qui doivent faire preuve de moyens pour mobiliser le territoire





**Un projet initié par  
les citoyen·ne·s**

*qui trouve dans les collectivités  
et/ou développeurs,  
des partenaires*

**Un projet initié  
par la collectivité**

*en partenariat ou non avec un  
développeur, et ouvert ou non  
aux habitant·e·s*

**Un développeur  
qui ouvre son projet**

*à la participation des citoyen·ne·s  
et des collectivités*

**Une centrale  
déjà en fonctionnement**

*rachetée par des collectivités  
et/ou des citoyen·ne·s*





Votre territoire est  
**PLEIN D'ÉNERGIE**  
et vos citoyens aussi

# Parc éolien de l'Hyrôme



Le parc éolien de l'Hyrôme, est un parc de 5 éoliennes de 2,4 MW situé sur la commune de Chemillé-en-Anjou, sur les communes déléguées de Chanzeaux et Valanjou

Puissance

**12 000 kW**

Production

**34 800 MWh  
par an**

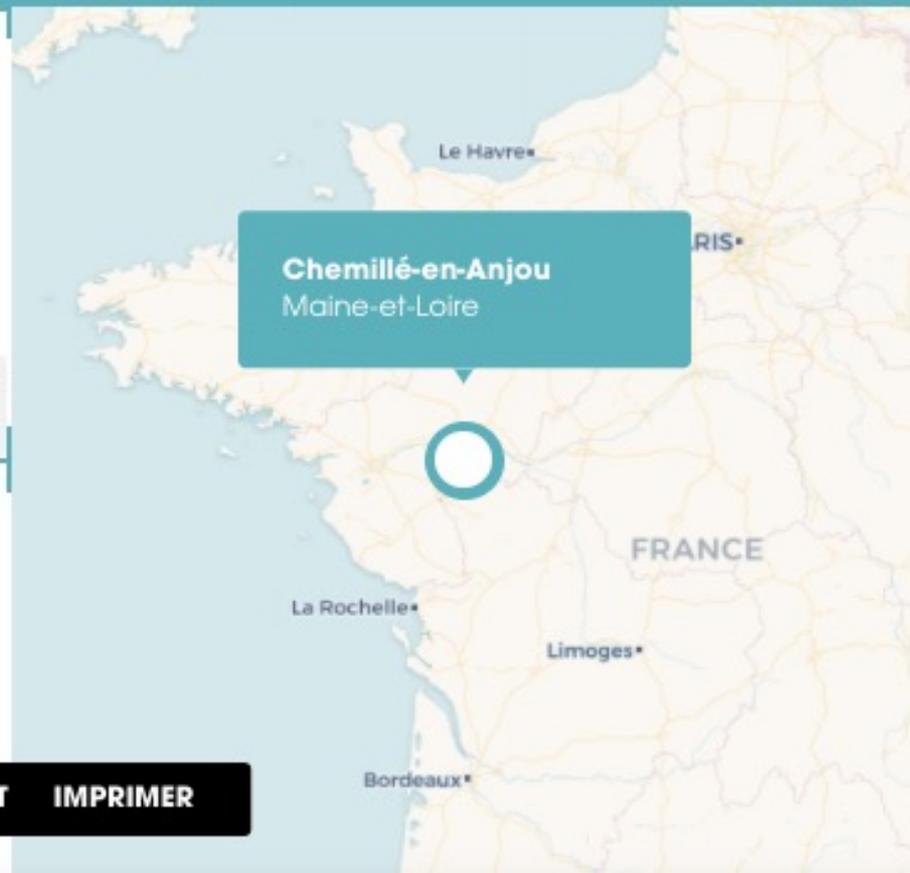
La consommation électrique annuelle de 29 693 personnes (hors chauffage et eau chaude sanitaire)

Budget

**26 000 000 €**

Investissement Énergie Partagée

**1 500 000 €**



[ADMIN](#) [EDIT](#) [IMPRIMER](#)

# Etréchy – Entre Juine et Renarde

Émergence

Développement

Fonctionnement



Parc photovoltaïque au sol de 5,5 hectares sur une friche de la commune d'Etréchy.

Puissance

**4 700 kW**

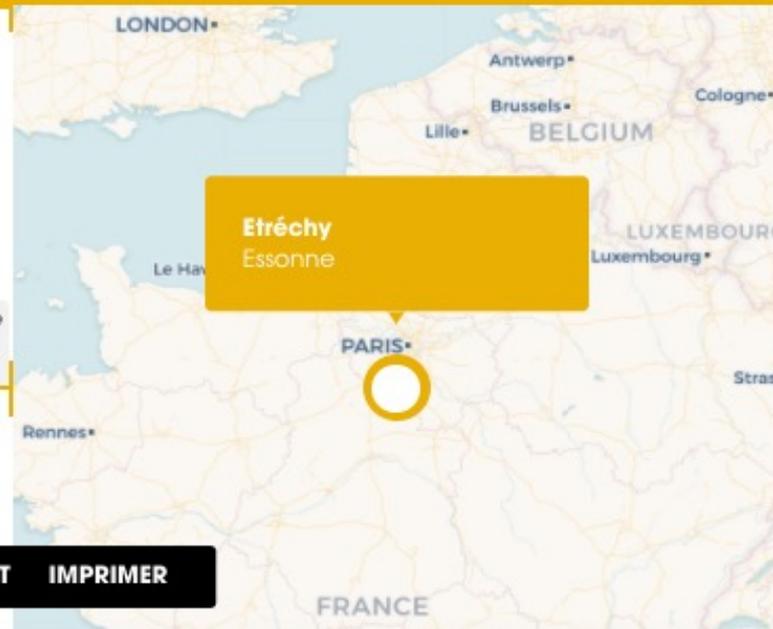
Production

**5 123 MWh  
par an**

La consommation électrique annuelle  
de 4 371 personnes (hors chauffage  
et eau chaude sanitaire)

Budget

**4 000 000 €**



ADMIN EDIT IMPRIMER

# Centrales Villageoises du Haut-Jura



Émergence

Développement

Fonctionnement



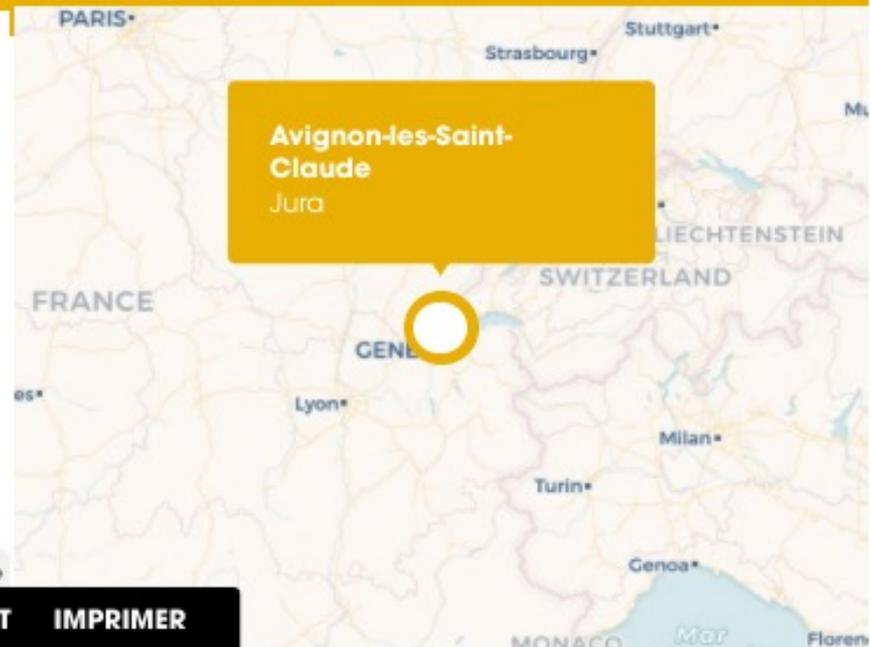
Collectif membre du réseau des Centrales Villageoises développant un projet de grappe solaire photovoltaïque

Puissance

**348 kW**

Production

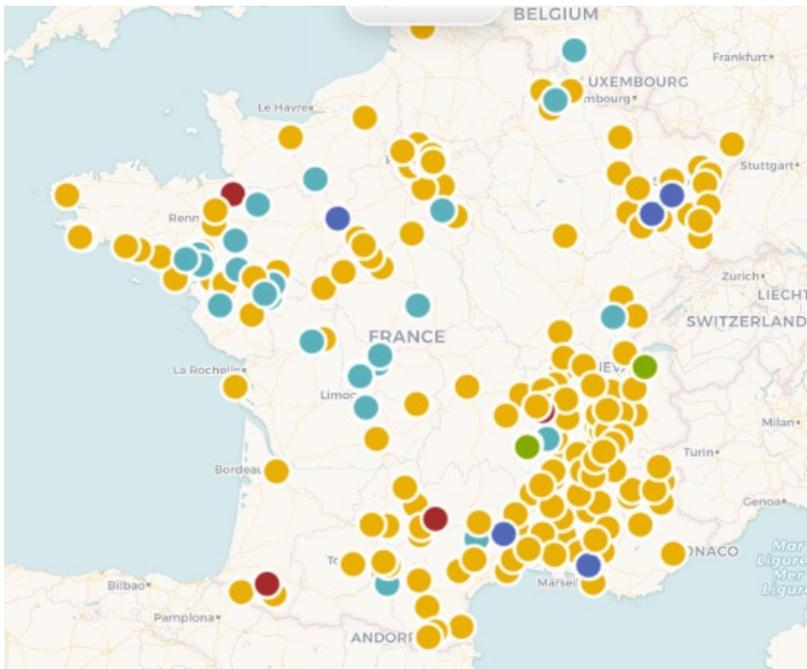
**382 MWh  
par an**



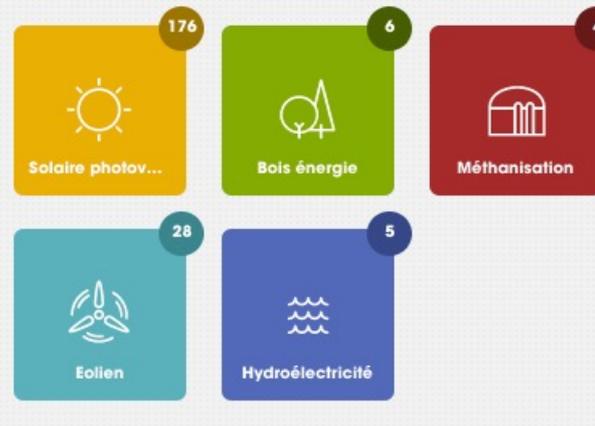
La consommation électrique annuelle  
de 326 personnes  
eau chau

[ADMIN](#) [EDIT](#) [IMPRIMER](#)

# Les projets et installations du mouvement



**219**  
projets citoyens d'énergies renouvelables labellisés



Équivalent à la consommation électrique hors chauffage et eau chaude sanitaire de

**693 730 personnes**



Équivalent à la consommation en chauffage de

**9 412 personnes**



Présentation d'EP

Définition d'un projet citoyen d'énergie

Mise à niveau sur le développement Enr

Stratégies possibles des collectivités

Outils de financement EP

Retours d'expériences

Questions et Réponses

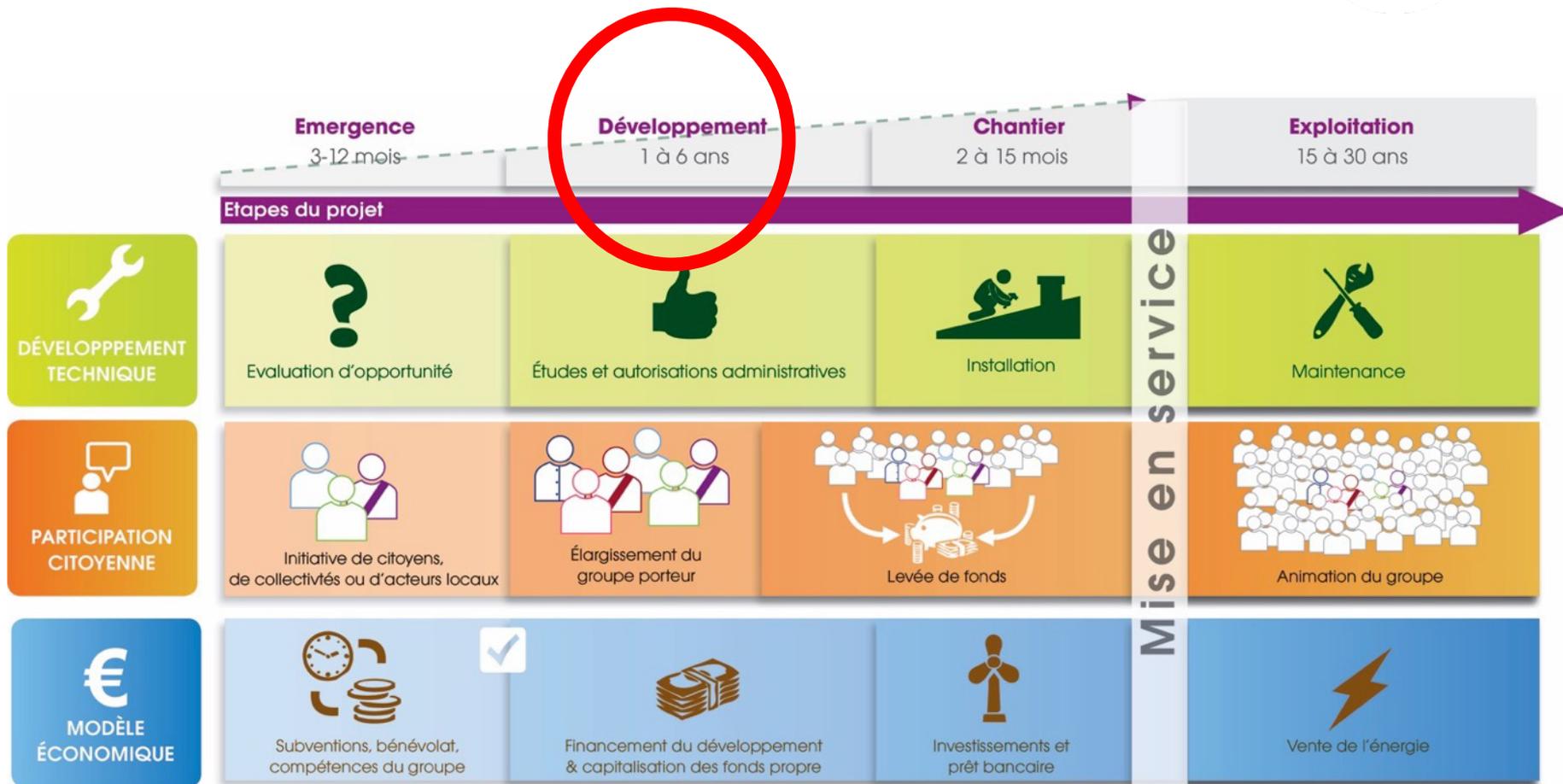
Foncier public

Questions et Réponses

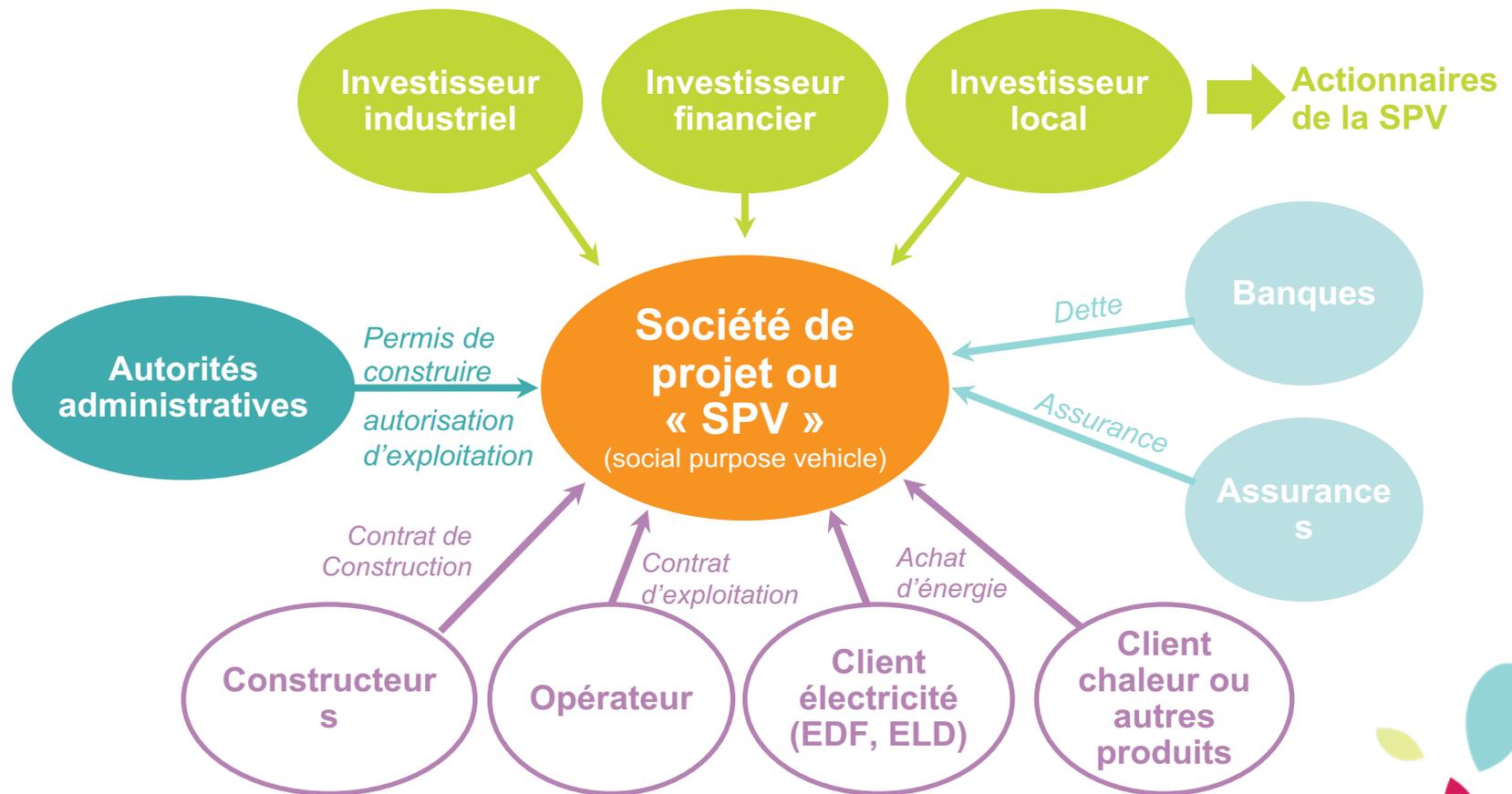
Contacts et ressources



# Les étapes d'un projet d'Enr



# Le concept de société de projet

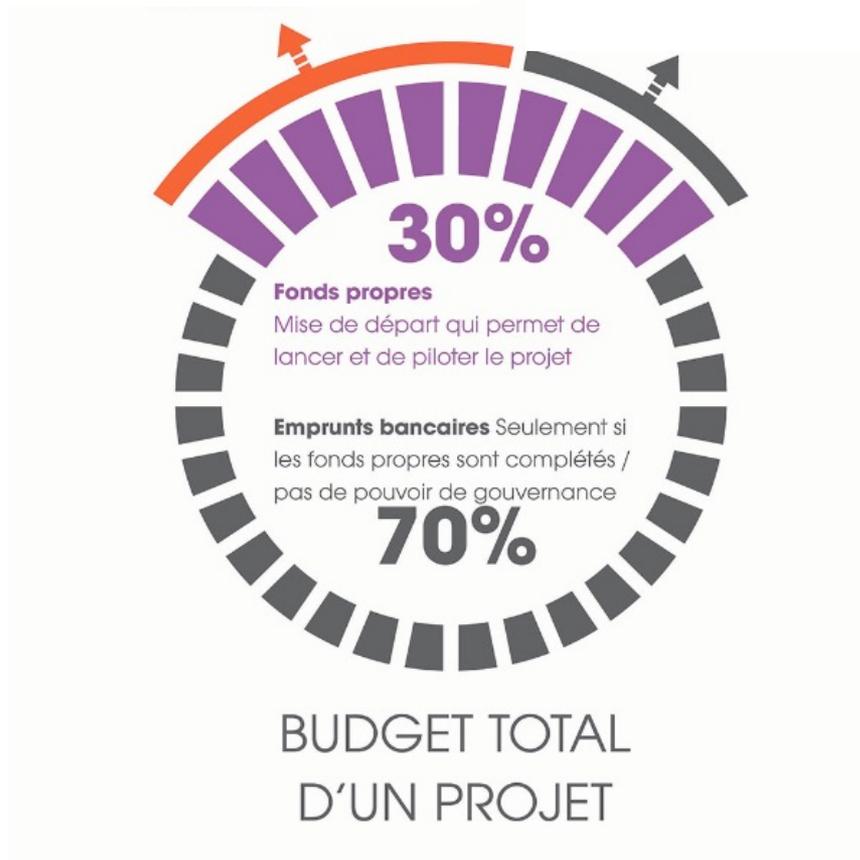


# Le financement de l'investissement (CAPEX) d'un projet Enr...

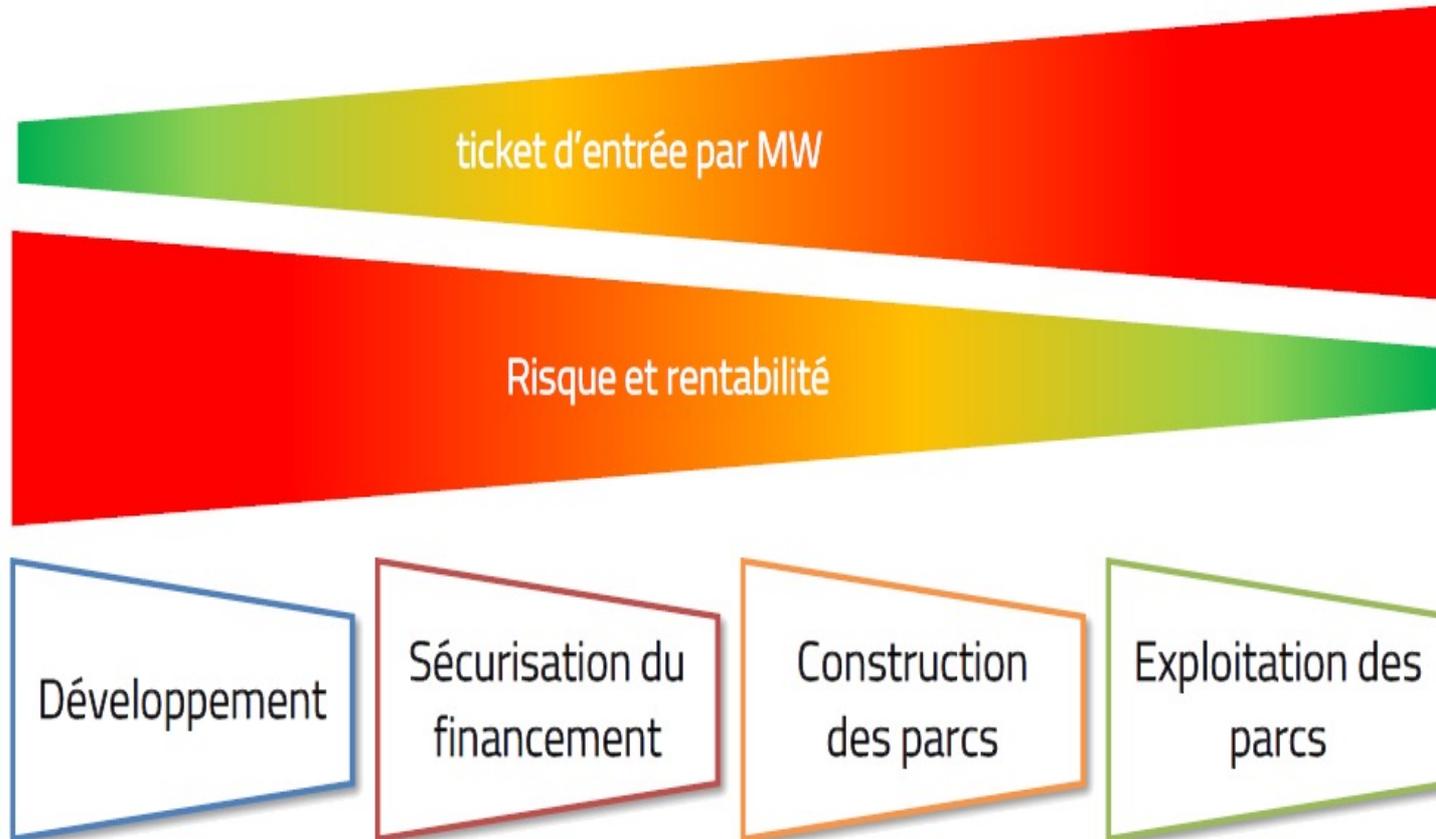


Investisseurs majoritaires

Investisseurs minoritaires



# Schématiquement, comment évoluent les risques d'un projet ENR ?



Développement

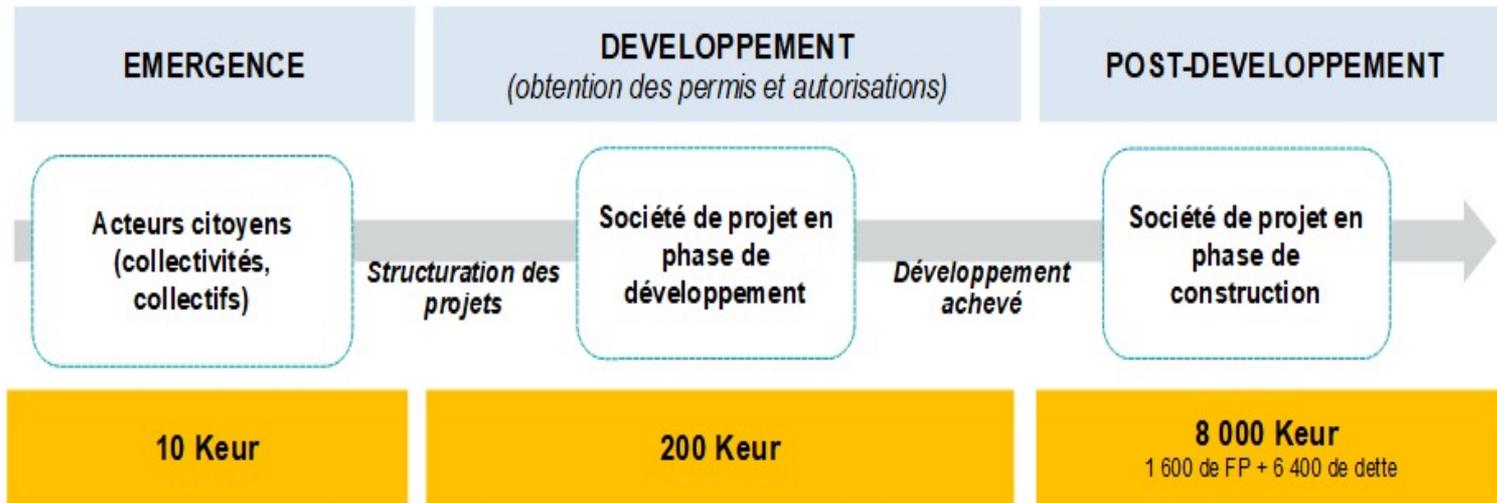
Sécurisation du  
financement

Construction  
des parcs

Exploitation des  
parcs



# Quels sont les besoins de financement d'un projet ENR ? Exemple de 8 MW en PV





Présentation d'EP

Définition d'un projet citoyen d'énergie

Mise à niveau sur le développement Enr

Stratégies possibles des collectivités

Outils de financement EP

Retours d'expériences

Questions et Réponses

Foncier public

Questions et Réponses

Contacts et ressources



# Quel rôle pour la collectivité ?



## Investisseur

- Investissement dans la société de projet
- Participation active à la gouvernance et aux décisions



## Facilitateur

- Soutien opérationnel (subventions, mise à disposition, facilitation...)
- Proposition de sites de la collectivité (toitures, foncier...)



## Soutien

- Cadre propice à l'émergence de projet
- Démarche d'animation du territoire

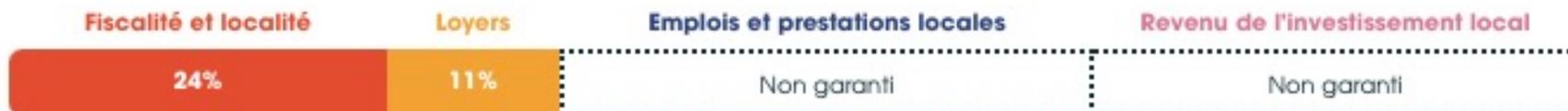
# Maximiser les retombées économiques



## Projet citoyen



## Projet privé



[Consulter l'étude "Les retombées économiques locales des projets citoyens"](#)





- **La collectivité n'est PAS ACTIONNAIRE**
  - → mesures NEGOCIEES d'accompagnements en lien avec le projet payé par la SPV directement
- **La collectivité est ACTIONNAIRE**
  - participation en capital au nominal au début du développement avec les autres co-investisseurs



- **Notions clefs**
  - Partage de la valeur
  - Répartition des rôles

**DE L'INTÉRÊT DU CODÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**

Une démarche multipartenariale qui permet un partage du risque

Le développement d'une installation d'énergie renouvelable (ENR) consiste en des études et une concertation. C'est une phase de la vie du projet dite à risque car les porteurs de projet doivent engager des dépenses importantes sans être sûrs de réussir à créer la valeur sur laquelle ils pourraient se rémunérer.

Pour une meilleure gestion de ce risque, **il peut être pertinent de faire le choix du codéveloppement, entre des acteurs dont les intérêts et stratégies se rejoignent** (acteurs publics, institutionnels, citoyens, opérateurs industriels). Plusieurs modèles de codéveloppement sont alors possibles : entre acteurs locaux, entre acteurs privés ou, dans une approche mixte, entre acteurs publics et privés.

Cette dernière possibilité permet notamment aux porteurs de projet du territoire de mobiliser d'autres partenaires pour leurs capacités techniques et financières.

En retour, des professionnels industriels peuvent faire appel au codéveloppement pour bénéficier d'un ancrage local. Toutefois, il s'agit du scénario le plus complexe car il implique de construire un partenariat entre deux types d'acteurs aux intérêts parfois divergents.

**SOMMAIRE**

- De l'intérêt du codéveloppement territorial.....2
- 1 - Créer et capter de la valeur dans les projets ENR.....3
- 2 - Se répartir les rôles en codéveloppement.....5
- 3 - Exemples de financement de projets en codéveloppement .....7
- 4 - Les ingrédients pour un codéveloppement territorial réussi.....10

- **Cf note : module 4 : Co développement, comment reprendre la main sur un projet d'EnR de territoire d'envergure ?**





Présentation d'EP

Définition d'un projet citoyen d'énergie

Mise à niveau sur le développement Enr

Stratégies possibles des collectivités

Outils de financement EP

Retours d'expériences

Questions et Réponses

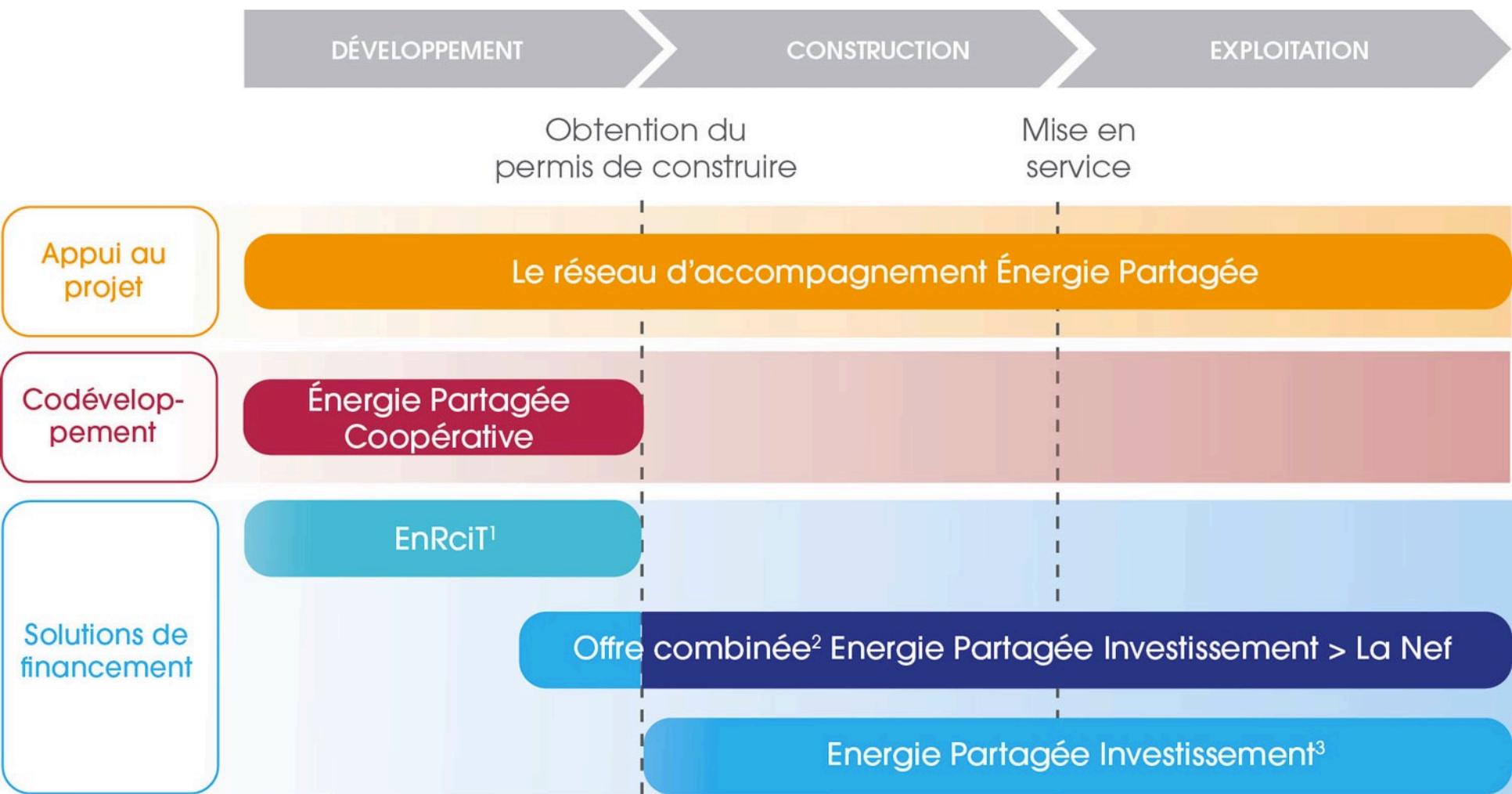
Foncier public

Questions et Réponses

Contacts et ressources



# Des outils nationaux pour appuyer les projets locaux



# Energie Partagée Coopérative en quelques mots



- **71 projets financés**, via les outils d'investissement

dont EPC a la gestion :

- EnRciT
- Energie Partagée Investissement

- Des **compétences à dominante financière et juridique** pour soutenir le développement, le financement et la réalisation de projets citoyens d'énergies renouvelables, sur toutes les filières dans le cadre d'investissements ou de prestations.

- **Plusieurs dizaines de MW de projet en cours de co-développement** en coopération avec des acteurs du territoire (Citoyen, Collectivités, SEM..)

- Une présence au conseil d'administration de 8 structures de collectivité (SEM, Fonds Régional) et des **prestations de accompagnement à la création de SEM**

**71**  
projets  
citoyens  
financés



# Les solutions de financement d'EP



ÉNERGIE



ÉNERGIE  
PARTAGÉE

INVESTISSEMENT

## EP Investissement

Investissement en <b>fonds propres</b> selon la charte Énergie Partagée.
Collecte l'épargne auprès <b>des citoyens</b> pour l'investir dans des sociétés de projets
En <b>INVESTISSEMENT</b>
Toutes filières
50 000€ - 500 000€



## EnRciT

## Solutions de financement pour projets citoyens EnR

<b>Mode d'intervention</b>	Intervention en <b>fonds propres</b> dans les sociétés de projets détenues à 40% minimum par le territoire
<b>Spécificité</b>	<b>Effacement au profit d'acteurs locaux</b> en fin de développement
<b>Phase d'engagement</b>	En phase de <b>DÉVELOPPEMENT</b>
<b>Filières concernées</b>	Pour des projets <b>solaires et éoliens</b>
<b>Financement moyen</b>	65 000 €





Présentation d'EP

Définition d'un projet citoyen d'énergie

Mise à niveau sur le développement Enr

Stratégies possibles des collectivités

Outils de financement EP

Retours d'expériences

Questions et Réponses

Foncier public

Questions et Réponses

Contacts et ressources



## Photovolt'Albi

Ville d'Albi (Tarn, 81)



<https://energie-partagee.org/projets/photovoltalbi/>

Puissance : 5 MWc au sol sur une surface polluée de 10 ha

Investissement total : 4,96 Meuros

Propriétaires : Ville d'Albi

Date d'installation : Mise en service en 2021

Développeurs : SEM SipEnr / Iris Solaris / Ville d'Albi

### Spécificités :

- **Volonté de la ville** dès 2007 de réhabiliter le site de Pélissier, ancien parc à charbon devenu par la suite centrale thermique, en site de production d'énergie renouvelable.
- En 2017, Par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), la ville sélectionne le groupement SipEnR/Iris Solaris pour co-développer le projet => **mise en place d'un Comité de Pilotage incluant la Ville et prenant l'ensemble des décisions à l'unanimité**
- Rôle d'Energie Partagée : **mobilisation de l'outil Energie Partagée Investissement pour impliquer les citoyens dans le financement du projet**

## Solaris Civis

Ventabren (Bouches-du-Rhône, 13)



Puissance : 5 MWc au sol sur une surface de 6 ha

Investissement total : 4, 65 M euros

Propriétaires : Commune de Ventabren

Date d'installation : Eté 2022

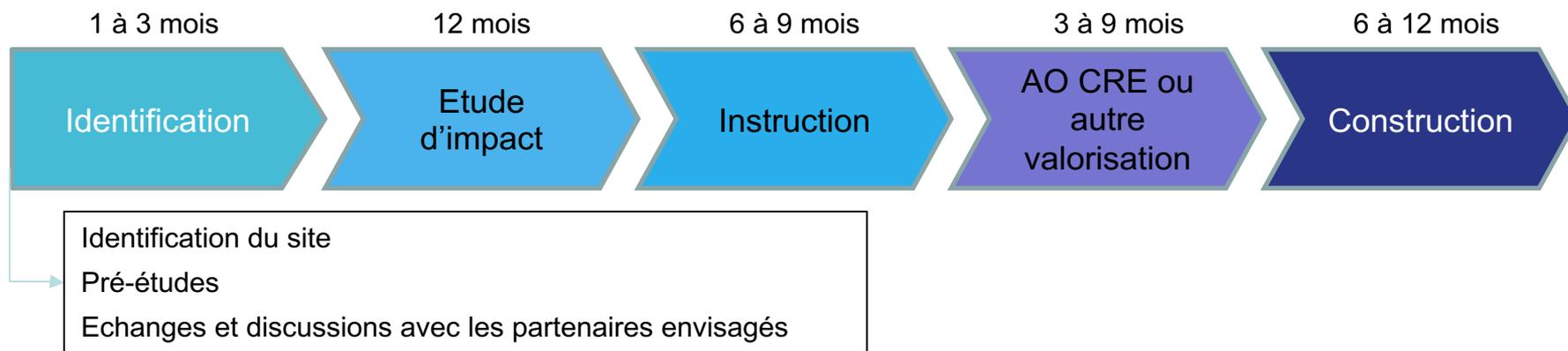
Développeurs : Association Ventabren Demain / Commune

Spécificités :

- Initiative citoyenne de l'association Ventabren Demain (reconnue d'intérêt général et agréée pour la protection de l'environnement) qui a commencé à impulser le projet Solaris dès 2008. **Au fil des rencontres avec les élus, l'association on a su convaincre la municipalité de l'intérêt du projet.**
- Suite à un appel à projet lancé par la commune en 2017 pour la réalisation du projet, choix de la Commune de se passer d'opérateur privé pour le développement du projet -> **Création d'une société de projet entre les citoyens, la Commune et Energie Partagée.**
- **Participation de la commune au budget de développement** et pilotage du développement par les citoyens

## Dans le séquençage du projet, définir la dynamique partenariale souhaitée sur le territoire dès lancement du projet

*Exemple de planning prévisionnel pour un projet PV au sol*



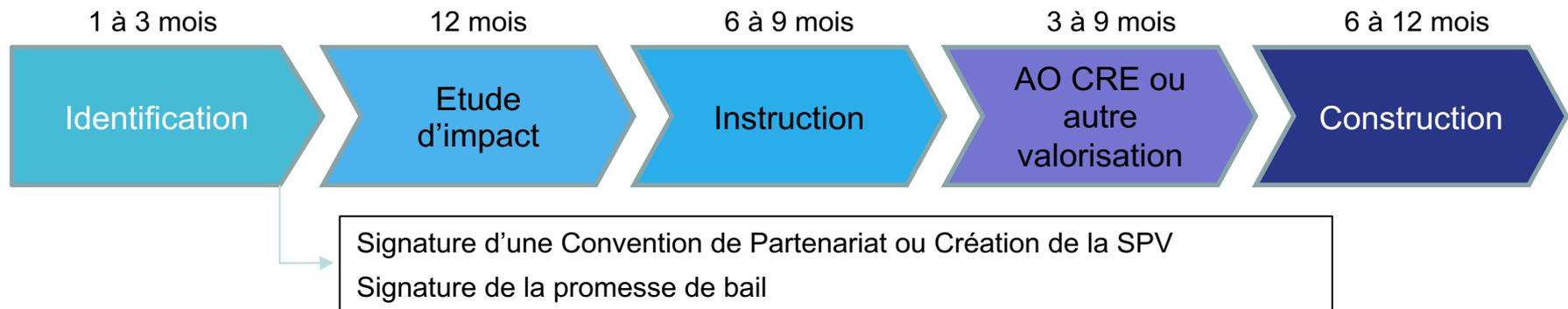
Cette première étape d'identification doit permettre de poser la dynamique partenariale souhaitée sur le territoire :

- **De quels partenaires s'entourer** (SEM, EP, Collectifs citoyens, Fonds régionaux, développeurs, etc...) en **fonction des compétences nécessaires** pour réussir le projet ?
- Quels sont **les compétences et outils** qu'apportent chacun de ces acteurs, y compris la Collectivité



**Mettre en place la convention de partenariat, voire la création de la société de projet (statuts et pacte) entre partenaires = contractualiser**

*Exemple de planning prévisionnel pour un projet PV au sol*



Le partenariat contractualisé doit contenir :

- Les **rôles et les engagements** de chacune des Parties
- La **gouvernance**, notamment dans l'attente de la création de la SPV le cas échéant
- Les **coûts de développement**, leur **prise en charge** (qui porte le risque) et la **prime de succès**
- Les caractéristique de la Promesse de bail qui sera signée
- Les caractéristique de la future SAS (détention capitalistique, gouvernance, etc...)

**Pas de modèle unique, s'entourer d'un accompagnement**



## Des outils adaptés pour favoriser la réussite du partenariat

Des outils « classiques » de gestion de projet mais **transparents et partagés entre tous les acteurs** :

- Planning (GANTT), budget détaillé, espace de stockage partagé (dropbox, drive, cloud, ...), etc...

Une définition claire et partagée des **rôles et responsabilités de chacun**

Un exemple d'outil qui peut être annexé à une convention de Partenariat : la Matrice RACI

- Responsable
- Accountant (Redevabilité)
- Consulté
- Informé

	Rôle	Enjeux	Arkolia		Prestataires (BE, legal..)	EPI / EnRCiT	Collectivité	SDESM Energies	
Technique	Définition du projet technique	Capacité à définir le projet le plus efficace, en respectant les contraintes	A	R	r	C	i	C	
	Choix de la solution technique	Capacité à négocier / acheter les solutions techniques	A	R		r	i	r	
Gouvernance / Pilotage	Rôle de Sponsors Projet	Capacité d'entraînement / crédibilité (REX / capacité technique)	A	R		R	c	R	
	Animer le groupe porteur	Faire en sorte de respecter les postures des différentes parties, à traduire dans le pacte	A	r		R	c	r	
	Point de contact avec le territoire	Légitimité à porter le développement du projet sur le territoire		R		R	c	A	R
Financement	Lever les fonds (Fonds propres/dette)	Compétences / capacités financières	A	R		R	i	R	
	Gestion administrative / budgétaire	Organisation, capacité à gérer des sociétés.	A	R		c	i	r	
Autorisations / adhésion	Concertation avec le territoire	Capacité à trouver des accords avec les parties		r		A	r	C	R
	Maîtrise foncière	Capacité à négocier avec les propriétaires	A	r		c	r	c	
	Obtention des autorisations, rédaction juridique	Compétence juridiques, suivi/capacité à assumer les risques juridiques	A	R	r	r	c	r	



## D'autres points de vigilance

- Confiance entre les partenaires sur la capacité à faire
- Priorisation des actions selon le chemin critique
- Transparence sur les plans de charge internes de chaque associé
- Identification des interlocuteurs ayant les mandats décisionnels
- Laps de temps inhérents aux validations internes à intégrer au planning
- Maîtrise par tous des outils de pilotage
- Ne pas sous-estimer la complexité à traduire des accords oraux et une volonté commune de travailler en codéveloppement

L'organisation d'un codéveloppement passe forcément par la formalisation des décisions et des méthodes.

# Questions réponses





Présentation d'EP

Définition d'un projet citoyen d'énergie

Mise à niveau sur le développement Enr

Stratégies possibles des collectivités

Outils de financement EP

Retours d'expériences

Questions et Réponses

Foncier public

Questions et Réponses

Contacts et ressources



# Mise à disposition du foncier public





- La collectivité devra se doter de l'accompagnement juridique *ad hoc* pour écrire avec ses partenaires la convention et ses délibérations. Rappelons qu'il s'agit pour elle d'un engagement dans la durée





- La sélection préalable (Appel à Manifestation d'intérêt AMI)
- L 'Avis de Manifestation d'Intérêt Spontanée (AMIS)
- Le contrôle étroit

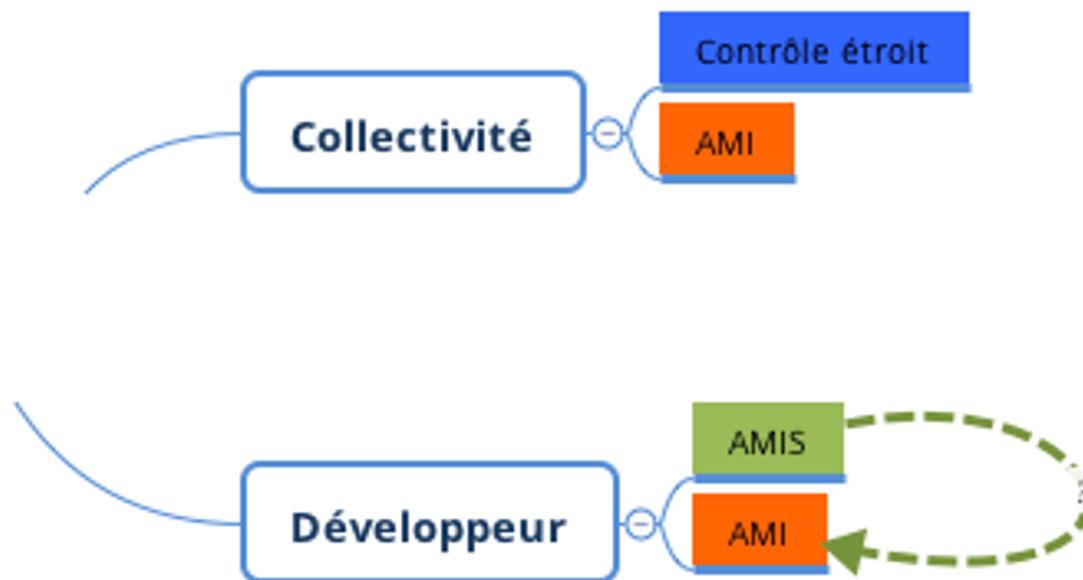
Source : article L.2122 du code général de la propriété des personnes publiques créé par l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 contient des exceptions à cette règle dans son 3ème article, 2ème alinéa



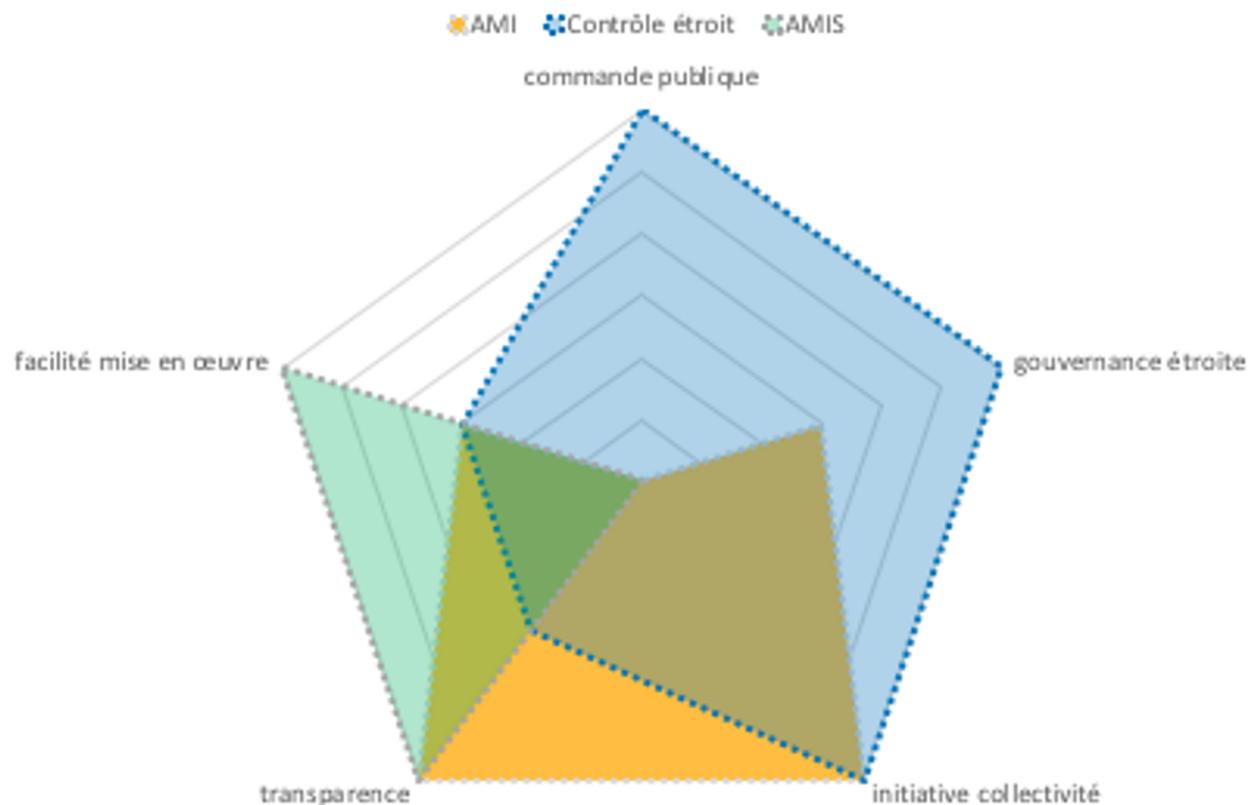
# Résumé Les 3 procédures de mise à disposition du foncier public



**initiative?**



# Résumé juridique : comparaison des 3 procédures





La démarche citoyenne peut être un critère parmi d'autres qui ne peut cependant pas être décisif.

Exemples de critères possibles relatifs à la démarche citoyenne

- Ensemble des revenus pour la collectivités
- Capacité à associer la collectivité





- Oui la collectivité peut choisir son partenaire Enr sans mise en concurrence sous réserve de contrôle étroit sur la future SPV qui sera titulaire du titre foncier.
- Mais aucune jurisprudence ne permet aujourd’hui de savoir comment interpréter ce contrôle étroit.
- Il faut que la collectivité ait rendu “publiques les considérations de droit et de fait l’ayant conduite à ne pas mettre en oeuvre la procédure prévue”.



# Conséquence du contrôle étroit de la collectivité sur la SPV : soumission au code de la Commande publique de la SPV



**A défaut de toute autre orientation de la part du législateur,**

Dans la mesure où la Collectivité est partie prenante du projet et qu'elle exerce un contrôle étroit sur le véhicule, le parti pris est l'assujettissement au Code de la Commande Publique pour la Société de Projet.





En plus de soumettre, par mesure de précautions, la SPV au Code des marchés publics, les caractéristiques de la future société de projet soumise au contrôle étroit de la collectivité, selon EPA, sont :

- 1. la SAS SPV ne peut jamais décider sans le vote favorable de la collectivité dans toutes ses instances de gouvernance sur toutes les décisions importantes de la collectivité des associés.**
- 1. la collectivité doit détenir un % significatif des fonds propres (capital et CCA) qui s'établit au cas par cas selon la taille des projets et l'avantage concurrentiel ainsi donné au partenaire privé.**





- La collectivité peut exprimer sa volonté d'organiser le développement des Enr sur son territoire
  - → Convention chapeau avec un ou des opérateurs privés ou publics
  - → Informer les propriétaires et exploitants des zones à potentiel de projet de son intention de cadrer le développement
  - → délibérer sur les projets privés qui lui sont soumis
  - → modifier ses documents d'urbanisme



# Questions réponses





Présentation d'EP

Définition d'un projet citoyen d'énergie

Mise à niveau sur le développement Enr

Stratégies possibles des collectivités

Outils de financement EP

Retours d'expériences

Questions et Réponses

Foncier public

Questions et Réponses

Contacts et ressources





- [Synthese codeveloppement EP](#)
- [Retombées économiques locales](#)
- [Témoignages SIPEnR et SEM Energie Citoyenne \(Jura\)](#)
  
- **TOUTES les ressources en lignes**
  - Accessibles à tous : [ici](#)
  - Réservées aux adhérents de l'association : [ici](#)



# Votre contact pour découvrir l'énergie citoyenne



## Énergie Partagée en Centre-Val de Loire



**Raphaël MERCEY**  
☎ 06 64 47 54 51  
raphael.mercey@energie-partagee.org

## Réseau Taranis (Bretagne)



**Amandine PIERRE-LOTI**  
☎ 07 89 31 17 29  
amandine.lotit@enr-citoyennes.fr



**Youena LUGUE**  
☎ 06 37 80 06 77  
youena.lugue@enr-citoyennes.fr

## Réseau Énergies Citoyennes en Pays de la Loire (ECPDL)



**Claire LEGRAND**  
☎ 02 23 63 20 88  
claire.legrand@enr-citoyennes.fr



**Robin DELOOF**  
☎ 02 23 63 20 88  
robin.delooof@enr-citoyennes.fr

## Réseau Cirena (Nouvelle-Aquitaine)



**Magali MARTIN**  
☎ 06 52 26 78 03  
magali.martin@cirena.fr



**Esther DUFAURE**  
☎ 06 61 09 64 11  
esther.dufaure@cirena.fr

## Énergie Partagée en Île-de-France



**Bérengère MEME**  
☎ 01 81 80 23 34  
berengere.meme@energie-partagee.org



**Adrienne PERNOT DU BREUIL**  
☎ 06 40 11 83 32  
adrienne.pdb@energie-partagee.org



## Réseau ECLR (Occitanie)



**Alenka DOULAIN**  
☎ 06 41 57 15 78  
alenka.doulain@ec-lr.org



**Johann VACANDARE**  
☎ 06 40 36 94 90  
johann.vacandare@ec-lr.org



**Louise BALMER**  
☎ 06 52 04 16 38  
louise.balmer@ec-lr.org



**Sandrine CLARISSE**  
☎ 06 30 14 61 97  
sandrine.clarisse@ec-lr.org

## Grand Est Citoyen et Local d'Énergie Renouvelable



**Ardennes Champagne**  
**Léna MIGNE**  
☎ 03 24 32 03 23  
lmigne@ale08.org



**Alsace**  
**Coline LEMAIGNAN**  
☎ 03 89 50 06 20  
coline.lemaignan@alteralsace.org



**Lorraine**  
**Sylvain BALLAND**  
☎ 07 68 62 46 99  
energies-citoyennes@asso-ler.fr

## Etincelle - Réseau Énergies citoyennes en Bourgogne-Franche-Comté



**Emmanuelle Petitdidier**  
☎ 06 95 54 27 28  
emmanuelle.petitdidier@coopawatt.fr



**Anne-Marie BAILLY**  
☎ 06 29 62 46 31  
anne-marie.bailly@coopawatt.fr

## Auvergne-Rhône-Alpes Citoyennes et Locales Énergies (AURACLE)



**Noémie ZAMBEAUX**  
☎ 06 01 79 47 82  
noemie.zambeaux@auvergnerhonealpes-ee.fr

## Énergie Partagée en Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Vincent BAGGIONI**  
☎ 07 69 70 89 33  
vincent.baggioni@energie-partagee.org



**Alice ALESSANDRI**  
☎ 06 47 66 29 75  
alice.alessandri@energie-partagee.org



# Votre contact pour commencer un codéveloppement



Ⓧ Hauts-de-France  
Normandie  
**Suzanne RENARD**  
☎ 01 81 80 23 81  
suzanne.renard@energie-partagee.org



Ⓧ Île-de-France  
Centre-Val de Loire  
**Nicolas BAGÉ**  
☎ 01 81 80 23 32  
nicolas.bage@energie-partagee.org



Ⓧ Bretagne, Pays de la Loire,  
Nouvelle Aquitaine  
**Erwan BOUMARD**  
☎ 01 80 48 16 20  
erwan.boumard@energie-partagee.org



Ⓧ Grand Est, Bourgogne-Franche-  
Comté, Auvergne-Rhône-Alpes  
**Simon MATHIEU**  
☎ 01 81 80 23 41  
simon.mathieu@energie-partagee.org



Ⓧ Provence-Alpes-Côte  
d'Azur, Occitanie, Corse  
**Sylvain GOMBERT**  
☎ 04 26 78 24 79  
sylvain.gombert@energie-partagee.org



- Une formation sur le Co développement
- [PUBLICATION] Vos territoires sont pleins d'énergie et vos citoyens aussi





## Les mécanismes financiers des projets d'énergie renouvelable de territoire

*Pour comprendre les bases et approfondir les notions financières afin d'être plus autonomes dans la mise en œuvre de sa politique territoriale de développement des EnR.*

Rendez-vous à distance le 23 juin et le 30 juin, 1er et 2 juillet à Montpellier  
Toutes les infos : [ici](#)

Inscription très rapidement sur le site du CNFPT avec le code stage :  
SXQP5 001

Contact : Sonia Maranon - Responsable pédagogique  
T : 04 67 99 76 65 - [sonia.maranon@cnfpt.fr](mailto:sonia.maranon@cnfpt.fr)

